

Accueil en protection de l'enfance et conditions de sortie sous le prisme du placement familial

Isabelle Frechon, Chargée de recherche, CNRS, Laboratoire Printemps

Pascale Breugnot, ETSUP, Chercheur associé à l'Université Paris Nanterre

Le placement en famille d'accueil occupe une place particulière parmi l'ensemble des types de placements possibles. En France, la moitié des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) sont accueillis dans une famille d'accueil (DREES, 2017).

Une question revient de manière récurrente quant au devenir des jeunes selon les modalités de placement : les jeunes accueillis en famille d'accueil s'en sortent-ils mieux que les jeunes accueillis en foyer ? Il est difficile de répondre à cette question étant donné les problématiques, les histoires et les parcours de vie différents de chaque jeune pris en charge. A 17 ans, moins d'un tiers des jeunes n'a connu qu'un seul lieu de placement, 20% en ont connu 4 ou plus ; il est donc difficile d'évaluer si l'un de ces accueils a eu des effets plus positifs sur le long terme. Malgré tout, l'analyse des trajectoires de prise en charge (entrée dans le placement, durée, ruptures, etc.), tout en différenciant les jeunes qui ont connu un placement familial de ceux qui n'en ont pas connu, permet de définir certaines lignes de l'insertion future.

L'Etude Longitudinale sur l'Accès à l'Autonomie des jeunes placés (ELAP) permet de mieux connaître leurs perceptions des conditions de vie dans ce type d'accueil et les capacités qu'ils disent avoir acquises. Suite à une présentation de ces données, nous proposerons quelques éléments de leurs conditions de sortie du dispositif de l'ASE selon la fin de parcours à l'ASE en nous centrant sur l'accueil familial et ce en comparaison aux autres types d'accueil.

Méthode employée : deux temps d'observation

ELAP est une étude réalisée auprès des jeunes de 17 à 20 ans pris en charge physiquement par 7 départements de deux régions : le Nord Pas-de-Calais et l'Île-de-France (Frechon, Marquet, 2016).

Vague 1 : En 2013-2014, 1622 jeunes placés ont été interrogés : 25% étaient placés en famille d'accueil ; 27% ont connu au moins un placement en famille d'accueil mais n'y sont plus au moment de l'enquête et enfin 48% n'ont jamais connu de placement en famille d'accueil.

Toutefois depuis le milieu des années 2000, une nouvelle population fait son entrée en protection de l'enfance, les mineurs isolés étrangers (MIE¹). Ils représentent 29% des jeunes enquêtés dans ELAP, les trois quarts d'entre eux n'ont jamais connu de placement en famille d'accueil et ceci quelles que soient les politiques départementales. Leur profil est fort différent, les objectifs de la prise en charge aussi.

Afin de mieux comprendre les diversités de parcours des autres jeunes pris en charge par l'ASE, les MIE ne sont pas inclus dans les analyses. Aussi sur les 1150 jeunes non MIE en première vague : 33% étaient placés en famille d'accueil au moment de l'enquête, 30% ont connu au moins un placement en famille d'accueil mais n'y sont plus et enfin 37% n'ont jamais connu de placement en famille d'accueil.

¹ Nommés MIE au moment de l'enquête, ils portent maintenant la dénomination de Mineurs non accompagnés (MNA)

Vague 2 : 756 jeunes ont été réinterrogés pour savoir ce qu'ils deviennent 18 mois plus tard. Une partie d'entre eux étaient sortis, d'autres poursuivaient en Contrat Jeune Majeur.

Par la suite, nous avons réalisé des entretiens auprès d'une centaine de jeunes enquêtés et sortis du système de protection de l'enfance. Un à deux ans après, ils témoignent de leurs conditions de vie actuelles mais ils ont aussi pu revenir sur leur parcours de protection. Des extraits viendront illustrer tout au long de l'article les analyses chiffrées.

Quelques éléments de parcours en protection de l'enfance

Nous nous proposons de présenter le profil des jeunes selon trois groupes :

- Groupe 1 : les jeunes âgés de 17 à 20 ans qui sont en famille d'accueil (En FA actuellement) ;
- Groupe 2 : ceux qui ne sont plus en famille d'accueil mais ont connu au moins un placement de ce type au cours de leur parcours de prise en charge (Autre type - FA avant) ;
- Groupe 3 : ceux qui n'ont jamais été protégés en famille d'accueil (Jamais en FA).

Des accueils en placement familial bien plus précoces

Avoir entre 17 et 20 ans et vivre en famille d'accueil signifie que l'on est entré très jeune en protection de l'enfance. Ainsi, l'entrée s'est effectuée avant l'âge de 4 ans pour la moitié des jeunes en famille d'accueil actuellement (groupe 1). L'âge moyen d'entrée pour tous les jeunes de ce groupe est de 6 ans.

En comparaison, les jeunes placés au moment de l'enquête dans d'autres types de placement, mais ayant connu un placement en famille d'accueil (groupe 2), sont entrés plus tardivement (en moyenne à 10 ans). Enfin les jeunes qui n'ont jamais connu de placement en famille d'accueil (groupe 3) ont un parcours plus tardif : la moitié d'entre eux sont arrivés après l'âge de 16 ans. Pour ces derniers, la majeure partie de leur enfance s'est donc déroulée dans leur famille d'origine. Ces résultats confirment le processus d'orientation diversifié selon les âges des enfants (Frechon, Robette, 2013). Lorsque l'enfant arrive à un âge plus avancé, des orientations vers d'autres types de placement sont le plus souvent envisagées.

La stabilité dans le parcours de placement est un élément souvent considéré comme facteur de « réussite de prise en charge » (Stein, Munro, 2008 ; Frechon, Dumaret, 2008 ; Goyette, Frechon, 2013). Le nombre de lieux de placement au cours de la trajectoire d'un jeune dépend à la fois de la durée de prise en charge (plus la durée est longue, plus le jeune risque de connaître plusieurs types de placement) ; des liens avec sa famille d'origine car les retours en famille suivis d'un nouveau placement démultiplient le nombre de prises en charge (Frechon, Marquet, Séverac, 2011 ; Frechon, Robette, 2013) ; et enfin du passage aux mesures jeunes majeurs dont certains protocoles sont justement basés sur un changement graduel de lieux (placement classique, semi-autonomie, autonomie) et engendrent aussi une multiplication de ces lieux.

Malgré des parcours très précoces et de longue durée en protection de l'enfance, les parcours chaotiques sont épargnés à la majorité des jeunes du groupe 1. Ainsi les deux tiers ont connu un, voire deux placements différents. C'est la situation de Sheila qui a 19 ans lors de l'entretien « *j'ai été jusqu'à*

mes 19 mois placée en pouponnière, ils m'ont mise avec d'autres enfants de mon âge, c'est ma famille d'accueil qui est venue me chercher là-bas et depuis je vis toujours avec elle »².

Quelques jeunes de notre cohorte (6%), sont en situation de handicap et pour la plupart confiés à une famille d'accueil (ils représentent 10% du groupe 1 contre 3% pour les deux autres groupes). C'est le cas de Johnny qui est âgé de 22 ans lors de l'entretien. Il vit toujours depuis l'âge de 5 ans dans la même famille d'accueil. Il n'est plus scolarisé et n'a pas de travail. *« Je faisais des bouchons mais je n'aimais pas »*. Il envisage de rester dans cette famille : *« quand je suis allé chez eux, je savais que je restais chez eux toujours (...) c'est pas la peine que j'aille ailleurs, je resterai là »*.

A l'inverse les jeunes du groupe 2, ont des parcours jalonnés de ruptures. La moitié d'entre eux ont connu au moins 4 lieux de placement différents. Malgré des histoires de vie diverses et multiples, on retrouve souvent un premier placement à l'âge de l'école élémentaire. La rupture avec la première famille d'accueil a entraîné des difficultés à renouer des liens d'attachement. Il en est ainsi pour Céline qui est arrivée dans une première famille d'accueil à l'âge de 9 ans, elle est âgée de 19 ans lors de l'entretien : *« Dans la première famille d'accueil ça se passait super bien. Mais il y a eu le souci où malheureusement le papa du monsieur est décédé. Donc, ils ont dû partir [dans une autre région]. Et puis j'ai connu une autre famille d'accueil. Au début ça se passait bien, et puis après c'est parti où le moindre truc était surveillé. Enfin, il y avait une fille qui était là depuis ses premiers mois, elle avait droit à tout, et pas moi, c'était en décalage, elle avait tout ce qu'elle voulait... »*. Son parcours est ensuite jalonné de ruptures : un premier foyer de 16 à 18 ans, puis un foyer de jeunes travailleurs durant 3 mois, puis un autre trois mois encore. Elle sera ensuite hébergée par les parents de son petit ami puis de nouveaux foyers hors du dispositif de l'ASE.

Les jeunes du groupe 3 ont connu un parcours tardif en protection et pourtant seulement 31% d'entre eux n'ont connu qu'un seul placement. C'est le cas de Jérémy arrivé à 16 ans en foyer après plus d'une année d'errance, il a connu un parcours de décohabitation dans le placement en passant d'un accueil collectif vers des formes de logement plus indépendantes, parcours organisé par la même association. *« C'est toujours la même association, tout le monde se connaît, il y a plusieurs foyers, ils sont tous alliés. On m'a mis dans un foyer mineur. Après, on a déménagé encore, on est allés dans un autre foyer pour majeurs. Après le foyer, il y a l'appartement. Ils m'ont mis dans un appartement tout seul, et après ils m'ont remis dans un appartement en colocation »*.

Tableau 1 : Nombre de lieux de placement au cours de la trajectoire du jeune

	Gr 1 - En FA actuellement	Gr 2- Autre type (FA avant)	Gr 3 - Jamais en FA	Ensemble
1 lieu	44	0	31	27
2 lieux	23	24	34	27
3 lieux	12	23	22	19
4 lieux	8	13	7	9
5 lieux et plus	12	39	6	18
total	100	100	100	100

Sources : Sources : ELAP V1, 2013-14, INED-Printemps

Champ : Jeunes placés et âgés de de 17 à 20 ans, hors MIE

² Nous avons attribué des pseudonymes aux jeunes concernés, leurs propos, en italique, ont été synthétisés à partir des entretiens enregistrés.

Perception des jeunes dans leur lieu de placement

Les jeunes du groupe 1 sont plus nombreux à avoir une bonne perception de leurs conditions d'accueil : près de 8 jeunes sur 10 disent s'y plaire beaucoup, ils sont bien moins parmi les deux autres parcours-types (4 jeunes sur 10).

Pour autant, leur sentiment de savoir-faire ou d'avoir acquis des capacités dans certains domaines est différent selon les types de parcours. Ainsi, à âge égal, les jeunes toujours accueillis en famille d'accueil semblent moins préparés que les jeunes qui sont dans un autre type d'accueil à certaines tâches de la vie quotidienne (savoir cuisiner, faire la lessive, respecter un budget, etc.) L'organisation familiale laisse en effet moins de place à ce type d'expérimentation que les autres types de prise en charge. Il en est de même concernant la connaissance des démarches pour la recherche d'un emploi. Enfin et ceci quel que soit le type d'accueil, moins d'un quart des jeunes disent savoir quelles démarches faire ou comment être aidé pour chercher un logement. La capacité de s'insérer par le logement n'est que très peu acquise pour les jeunes placés, elle l'est encore moins pour les jeunes vivant en famille d'accueil. Les dispositifs sociaux de droit commun (Mission Locale, PAIO notamment) sont aussi moins connus et moins utilisés par les jeunes en placement familial que les jeunes des deux autres parcours-types (Tableau 2).

Tableau 1 : Perception des capacités acquises selon les parcours type et l'âge.

	17 ANS				18-20 ANS			
	FA actuel.	FA Avant	Jamais FA	Total mineur	FA actuel.	FA Avant	Jamais FA	Total majeur
Effectif	156	86	130	372	189	244	282	715
Les savoirs faire (part de réponse "oui tout à fait")								en %
La vie quotidienne								
Savoir cuisiner un repas	60	80	79	71	64	78	84	77
Savoir faire les courses en respectant un budget	64	86	82	75	80	86	85	84
Savoir entretenir son linge	46	80	84	67	56	90	91	81
Savoir gérer des délais	79	72	69	74	83	81	83	82
Le logement								
Savoir quelles démarches faire pour trouver un logement	13	22	22	18	19	38	28	29
L'emploi								
Savoir répondre à une offre d'emploi	24	32	36	30	44	62	64	58
Savoir démarcher un employeur	40	52	45	44	57	67	66	64
Les relais avec les aides de droit commun								en %
Connaitre les Missions Locales	65	82	65	69	78	88	89	86
Avoir déjà utilisé les services des Missions Locales	17	40	17	23	35	52	53	48
Connaitre les PAIO, CIO Permanence d'accueil d'Information et d'Orientation	61	79	62	65	57	76	69	68
Avoir déjà utilisé les services des PAIO, CIO	31	57	46	42	32	47	49	44

Sources : ELAP V1, 2013-14, INED-Printemps

Champ : Jeunes placés de 17 à 20 ans, hors MIE, hors jeunes pris en charge dans un établissement lié au handicap

Néanmoins les jeunes en placement familial développent d'autres capacités réelles, d'être ou de faire, moins accessibles aux jeunes en placement collectif ou placement « autonome ». Ainsi alors que seulement 30% des jeunes placés de 18 à 20 ans ont le permis de conduire ou sont en train de le passer, cela concerne 49% des jeunes du groupe 1. Les familles d'accueil vivent plus fréquemment dans des zones peu urbanisées où les transports en commun sont moins accessibles, devoir passer le permis de conduire devient donc plus nécessaire.

D'autres acquis existent également pour préparer la sortie et l'insertion future : ils sont plus nombreux à avoir des économies et à connaître quelqu'un pour les dépanner en cas de difficulté financière. D'autres comportements ressortent quant au rapport à la règle comme être à l'heure à un rendez-vous, payer ses factures, mais aussi quant à l'exercice de la citoyenneté par le droit de vote. En effet, parmi les jeunes qui en ont eu l'occasion³, seulement 4 jeunes sur 10 ont déjà voté. Les jeunes en famille d'accueil sont davantage à avoir voté (60% vs 35% chez les autres groupes).

Les conditions de sortie des jeunes selon leur parcours de prise en charge

Lors de la deuxième vague d'enquête, un tiers des jeunes non MIE sont toujours protégés, ils font partie des plus jeunes de l'enquête et poursuivent leur parcours en Contrat Jeune Majeur (CJM). Les deux autres tiers sont sortis. Les conditions de sortie diffèrent selon l'âge à la sortie (Frechon, Breugnot, Marquet, 2017).

Nous avons modifié les trois parcours-types repérés en vague 1 lorsque les jeunes étaient tous placés pour tenir compte du dernier placement vécu. Ainsi nous distinguerons les conditions de sortie des jeunes selon ces trois groupes :

- ceux dont le dernier placement était une famille d'accueil (Fin en FA)
- ceux dont le dernier placement était d'un autre type (foyer, hébergement autonome, lieu de vie, etc.) mais qui ont connu au moins un placement en famille d'accueil au cours de leur parcours (Fin ailleurs, après FA)
- ceux qui n'ont jamais connu de famille d'accueil (Fin sans FA).

L'âge moyen de fin de parcours en protection de l'enfance est autour de 19,5 ans. Les jeunes terminant en famille d'accueil sont néanmoins un peu plus nombreux à sortir à 21 ans (43% vs 36% pour les deux autres groupes).

Parmi les jeunes vivant en famille d'accueil en première vague d'enquête et sortis depuis, 84% ont fini leur parcours dans ce type de placement et 16% ont transité par d'autre(s) type(s) de placement avant la sortie. C'est le cas de Ludovic, il a toujours vécu dans la même famille d'accueil mais à 17 ans la mère de la famille d'accueil, atteinte d'une longue maladie, ne peut plus continuer à s'en occuper : « *ça faisait trois ans qu'elle avait un cancer mais là elle allait à l'hôpital trop souvent... alors j'ai eu le choix entre un foyer ou une autre famille d'accueil. J'ai choisi le foyer... parce que je me voyais pas créer des liens avec une autre famille* ».

La situation la plus fréquemment rencontrée est le passage vers un hébergement « autonome ». Il s'agit alors d'une « décohabitation protégée », sans être encore indépendant financièrement, le jeune se sépare de sa famille d'accueil tout en étant toujours pris en charge par l'ASE.

³ Pour pouvoir voter, il faut être de nationalité française et avoir au moins 18 ans lorsque les élections ont lieu.

L'entourage des jeunes à la sortie de placement

Quelles sont les personnes qui comptent pour ces jeunes durant cette période de fin de prise en charge ? La famille d'accueil exerce-t-elle un rôle de suppléance parentale ou de substitution ? Si l'on distingue les personnes connues par le biais de l'ASE (*famille d'accueil, travailleurs sociaux, mais aussi amis connus par le biais de l'ASE*) des personnes connues hors de l'institution (*famille de naissance, conjoint, amis...*), on remarque d'emblée le rôle fort de la famille d'accueil dans la composition de cet entourage-support à la sortie, sans commune mesure avec le rôle des autres professionnels de l'ASE. Ainsi 30% des jeunes sortants ayant connu au moins un placement en famille d'accueil ont cité comme « proche », un membre de la famille d'accueil. Plus de la moitié parmi les jeunes « fin FA », mais seulement 6% des jeunes ont cité un autre professionnel de l'ASE (Tableau 3). Les membres de la famille de naissance (parents, grands-parents, oncles et tantes, frères et sœurs) restent les personnes les plus fréquemment citées comme proches mais elles le sont moins parmi les jeunes « fin FA ». Les formes de parentés additionnelles sont ainsi à l'œuvre principalement parmi ces jeunes ayant connu un parcours quasi exclusif en famille d'accueil.

Tableau 2 : Proportion de jeunes sortis ayant cité comme personnes proches sur qui compter...

	Fin FA	Fin après FA	Fin sans FA	Total
Nombre médian de personnes citées	4	3	4	4
Aucune personne proche citée	6	4	8	6
Un membre de la famille d'accueil	54	14	0	19
Dont la mère d'accueil	49	14	0	18
Dont le père d'accueil	39	12	0	15
Dont un enfant de la famille d'accueil	19	2	0	5
Une personne issue de la sphère institutionnelle	5	9	9	8
Un institutionnel ASE	3	5	9	6
Un institutionnel hors ASE	2	4	0	2
Un membre de la famille de naissance	53	65	68	63
Le conjoint et sa famille	41	39	28	36
Un ou une amie	26	44	40	38
dont ami connu par le biais de l'ASE	3	13	12	10
dont ami connu par un autre biais que l'ASE	24	37	33	33

Sources : ELAP V2, INED Printemps, 2015

Champ : les jeunes sortis de l'ASE (mesure physique ou autre) – non MIE – N=367

Lecture : 54% des jeunes dont la famille d'accueil a été le dernier lieu de placement a cité un membre de la famille d'accueil comme personne proche sur qui ils peuvent compter.

La France est dans un système hybride entre des politiques d'autonomisation des jeunes et des politiques de jeunesse qui passent encore majoritairement par la famille (Van de Velde, 2007). Aussi, au moment de la sortie de placement, la famille telle qu'elle est constituée, telle qu'elle est (encore) présente pourra jouer un rôle de relais du dispositif de protection de l'enfance. Dans les parcours longs en protection de l'enfance la famille de naissance s'est peu à peu, ou de manière brutale, effacée de l'univers des enfants. Dans ce cas, la famille d'accueil a pris le relais durant de longues années en

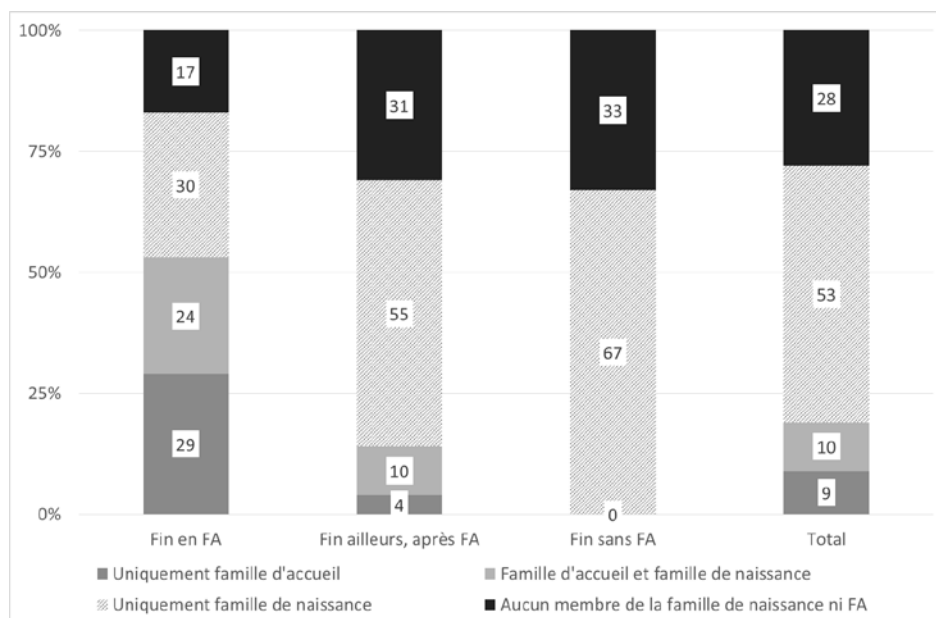
suppléant⁴ le rôle parental comme une forme de « parenté additionnelle » (Robin, Séverac, 2013) mais parfois elle a pu prendre la place manquante, se substituer à la famille de naissance. Ainsi, un membre de la famille de naissance n'est cité comme proche que pour 54% des jeunes sortis après un parcours en famille d'accueil (Fin en FA), alors qu'ils sont cités par les deux tiers des jeunes des deux autres groupes.

La famille d'accueil vient suppléer la famille de naissance pour un quart des jeunes du groupe « fin en FA » et 10% du groupe « Fin ailleurs, après FA ». Ces jeunes ont cité comme proche à la fois un membre de la famille d'accueil et un membre de la famille de naissance, comme une forme de « double-parenté » (Cadoret, 1995) mobilisable au moment de la fin de prise en charge (Figure 2).

Par ailleurs, la famille d'accueil vient se substituer à la famille de naissance pour 29% des jeunes issus du groupe « fin en FA » dans la mesure où ces jeunes citent uniquement des membres de la famille d'accueil comme proches. C'est rarement le cas parmi les jeunes du groupe « Fin ailleurs, après FA » (4%).

Malgré des parcours plus longs en protection de l'enfance les jeunes du groupe « fin en FA » ont davantage de repères familiaux. En effet, seulement 17% ne citent aucun membre de la famille de naissance, ni de la famille d'accueil comme personne proche sur qui ils peuvent compter alors qu'ils sont près d'un tiers parmi les deux autres groupes (Figure 2). Ces rôles familiaux au-delà de la période de protection de l'enfance interrogent nécessairement les engagements des familles d'accueil entre rôle professionnel et rôle privé.

Figure 1 : Proportion de jeunes ayant cité un membre de leur famille de naissance et/ou famille d'accueil comme personne proche sur qui ils peuvent compter selon les trois groupes



Sources : ELAP V2, INED Printemps, 2015, jeunes sortis (hors MIE)

Champ : les jeunes sortis de l'ASE (mesure physique ou autre) – non MIE – N=367

⁴ Par suppléance familiale, nous reprendrons la définition de P. Durning (1986) qui a désigné un type d'intervention socio-éducative consistant à accomplir les actes éducatifs usuels à la place des parents sans toutefois les remplacer et ce, le plus souvent de manière temporaire.

Ainsi, David a été placé de 6 mois à 19 ans dans une même famille d'accueil - il a actuellement son logement en résidence étudiante - et explique : *« mes parents je les vois très peu... j'ai des nouvelles de mon père, je le vois de temps en temps, tous les trois mois ou six mois... Ma mère... très peu de nouvelles, c'est quelqu'un qui ne s'intéresse pas à moi, je la vois tous les ans et demi... Avec ma famille d'accueil j'ai énormément de liens avec les trois (le couple et le fils), je vous dis c'est comme ma famille, celle que j'appelle « tata » et que je considère comme ma mère. Je les vois toutes les semaines ».*

Malgré tout, ces liens sont fragiles et David précisera des facteurs déclencheurs d'un risque de rupture de ce sentiment d'appartenance : *« cela a été très compliqué à l'adolescence. A cette période-là, c'est vrai que je n'étais pas très stable, il y avait tous les problèmes de famille qui remontaient et plein de questions dans ma tête, et du coup je n'avais pas... un bon comportement, que ce soit à l'école ou que ce soit avec ma famille... Pourtant ils faisaient tout pour moi. On a frôlé la rupture et d'ailleurs j'ai été placé comme punition entre guillemets, dans d'autres familles d'accueil où forcément il y avait cinq, six enfants de tout âge dans une chambre, je me retrouvais dans une famille que je ne connaissais pas durant deux semaines environ... A un moment donné, ils m'ont dit : c'est soit tu te calmes, soit tu pars de la famille et tu vas dans un foyer. Elle me le disait presque toutes les semaines, c'était sa façon de réagir quand je faisais des bêtises. Sauf que moi, ça me rendait fou parce que je vivais ça comme un... un deuxième rejet, et le deuxième c'était celui de trop. Donc je parlais en vrille, j'étais impulsif, je parlais très mal, j'étais violent. Je pouvais dire des choses violentes que je ne pensais pas. Un jour en faisant pleurer ma mère, j'ai eu un déclic en me disant qu'elle ne méritait pas ça, que j'avais pas à tout mélanger. Mais c'est en grandissant, on devient un peu plus mature, on se rend compte qu'on fait du mal peut-être pas aux bonnes personnes, qu'on n'a pas un bon comportement, et qu'au final qu'est-ce qu'on va devenir si on continue comme ça... Je pense que ça dépend vraiment de la relation avec la famille d'accueil ».*

Les conditions résidentielles après la sortie de l'ASE

En France, en 2013, 65% des jeunes de 18 à 24 ans vivent encore avec leurs parents et 40% des 18-21 ans vivant dans un logement indépendant bénéficient d'aides financières de leur part (Pouliquen, 2018).

Parmi les jeunes sortis de l'ASE, âgés de 19 à 22 ans, 43% sont locataires ou colocataires, la moitié est encore hébergée dont 28% chez un membre de sa famille de naissance, les autres sont hébergés dans leur famille d'accueil, chez des amis ou encore chez leur petit.e ami.e. Enfin 7% sont pris en charge par un organisme ou une association d'aide au logement. Les jeunes du groupe « Fin en FA » ont moins souvent un logement indépendant. 60% d'entre eux sont hébergés dont 27% dans leur famille d'accueil. La fin de prise en charge de l'ASE n'a alors pas engendré de déménagement. C'est une véritable particularité de ce groupe de jeunes protégés. Le rôle de soutien de la famille d'accueil dépasse alors le cadre de l'ASE. Par contre, parmi les jeunes du groupe « Fin ailleurs, après FA », aucun ne semblent être revenu vivre dans une ancienne famille d'accueil depuis la sortie, comme si la rupture était consommée (Tableau 4).

Tableau 3 : Statut d'occupation résidentiel des jeunes quelques mois après la sortie de l'ASE

	Fin en FA	Fin ailleurs, après FA	Fin sans FA	Total
Locataire ou colocataire	35	41	53	43
Hors établissement collectif	30	28	35	31
FJT, résidence sociale...	5	13	17	12
Logé par un organisme aide	4	11	6	7
Hébergé par...	61	48	39	49
la famille de naissance	25	31	27	28
la famille d'accueil	27	0	0	8
des amis	3	8	9	7
le/la conjoint ou sa famille	6	10	3	6
Autre	1	0	3	1
Total	100	100	100	100

Sources : ELAP V2, INED Printemps, 2015

Champ : les jeunes sortis de l'ASE (mesure physique ou autre) – non MIE – N=367

Enfin les jeunes locataires dans un établissement collectif (FJT, résidence sociale) ou pris en charge par un organisme d'aide au logement représentent 20% des jeunes sortis. Ce sont des formes de logement très peu utilisées par les jeunes au parcours se terminant en famille d'accueil, soit par méconnaissance des dispositifs, soit parce que justement la famille d'accueil se substitue à ces formes de logement

Du parcours scolaire à l'insertion professionnelle...

Le parcours scolaire des jeunes placés est marqué par un retard scolaire important, puisque seulement un tiers des jeunes sortis n'a jamais redoublé, et une orientation marquée vers les voies de scolarisations courtes et professionnalisantes (Frechon, Breugnot, Marquet, 2017).

Les jeunes au parcours long en protection que l'on retrouve particulièrement parmi le groupe « fin en FA » ne sont pas exempts de ces difficultés et ceci malgré une prise en charge précoce. Ils ont plus souvent redoublé et sont en proportion plus forte parmi ceux qui ont redoublé deux fois. En revanche, un parcours plus stable dans leur lieu de placement a probablement permis d'éviter de connaître des périodes de déscolarisation (Tableau 4). Aussi, à leur sortie encore 25% n'ont aucun diplôme, c'est malgré tout un peu moins que dans les deux autres groupes et plus de la moitié a obtenu un diplôme professionnel (CAP ou Bac PRO). Même si nous prenons en compte les enfants présentant un handicap qui bénéficient de ce type d'accueil comme nous l'avons vu précédemment, la question de l'accompagnement scolaire des jeunes accueillis reste entière dans le cadre d'un accueil familial.

Tableau 4 : Scolarité et plus haut diplôme obtenu selon les trois groupes

	Fin en FA	Fin ailleurs, après FA	Fin sans FA	Total
Eléments du parcours scolaire				
Jamais redoublé	32	36	36	35
Redoublé 1 fois	43	52	49	49
Redoublé 2 fois ou plus*	24	12	15	16
A connu des périodes de déscolarisation de 2 mois ou plus	11	26	23	21
Plus haut diplôme obtenu				
Aucun diplôme	25	36	29	30
CAP- BEP	35	23	25	27
Bac Pro	21	16	19	19
Bac général ou technologique	13	21	19	18
Diplôme enseignement supérieur	6	5	8	6
Total	100	100	100	100

Sources : ELAP V2, INED Printemps, 2015

Champ : les jeunes sortis de l'ASE (mesure physique ou autre) – non MIE – N=367

*moins de 1% ont redoublé plus de deux fois, ils sont inclus parmi les jeunes ayant redoublé 2 fois

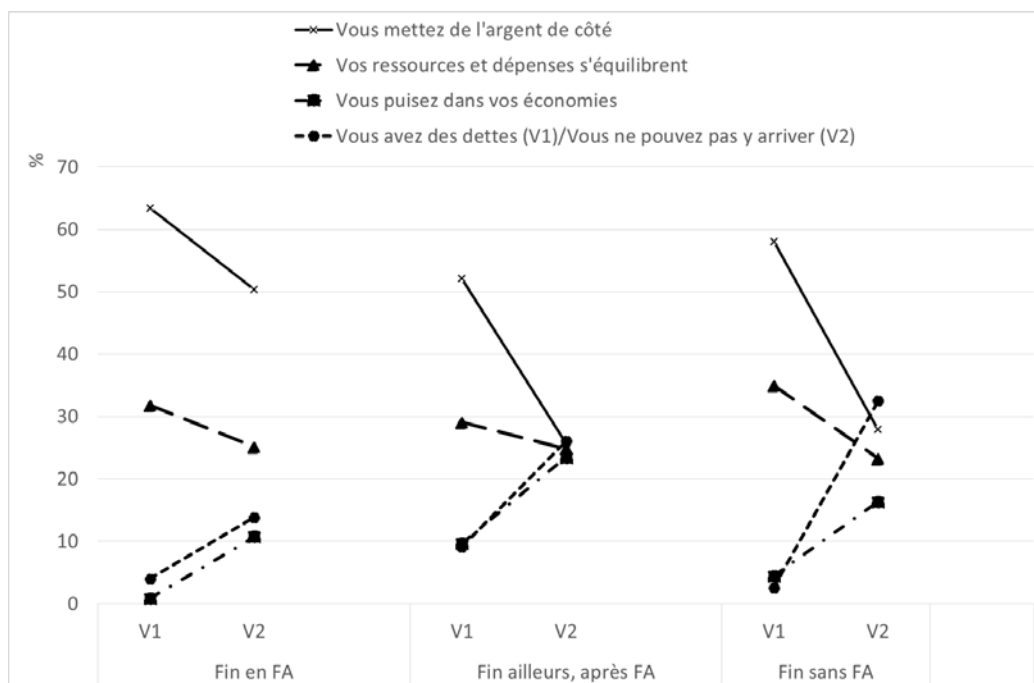
Il n'existe pas de différences significatives selon les parcours de prise en charge en fonction des trois groupes définis précédemment : 28% des jeunes poursuivent leur formation, 35% sont en emploi, 31% sont à la recherche d'un emploi et 7% sont inactifs. Néanmoins, la situation d'inactivité des jeunes ayant eu un parcours se terminant en famille d'accueil est plus souvent liée aux jeunes porteur d'un handicap ne leur permettant pas de travailler et moins souvent du fait d'attendre ou d'élever un enfant comme on retrouve dans le groupe des jeunes n'ayant pas vécu en famille d'accueil.

Des conditions financières qui se détériorent un peu moins pour les jeunes sortis de familles d'accueil

La fin de parcours à l'ASE permet souvent aux jeunes d'économiser en prévision de la sortie de placement. Episode qui marque à la fois la fin de l'argent perçu dans le cadre de l'aide spécifique de la protection de l'enfance, mais aussi la fin de la prise en charge du logement (Frechon, Marquet, Breugnot, Girault, 2016).

Une question sur leur perception de leur situation financière actuelle a été posée lors des deux vagues d'enquête : *Qu'est-ce qui correspond le mieux à votre situation financière actuelle...* En première vague lorsqu'ils étaient encore tous placés, la majorité des jeunes mettaient de l'argent de côté. Ils étaient plus de 60% des jeunes accueillis en famille d'accueil, ils sont encore 50% une fois sortis. A l'inverse, la situation financière se détériore bien plus pour les jeunes des deux autres groupes, comme le montre la figure 3. Le poste de dépense généralement le plus important étant le logement, le fait d'être hébergé, le plus souvent à titre gracieux permet ainsi d'éviter des difficultés financières trop importantes. Aussi les familles d'accueil tiennent ici un rôle de substitut parental dans cette transition à l'âge adulte et ceci notamment en offrant une prolongation de l'hébergement au-delà de la prise en charge lorsque le jeune soit n'a pas terminé ses études ou n'est pas encore entré de manière suffisamment stable sur le marché du travail (figure 2).

Figure 2 : Perception de la situation financière aux deux vagues d'enquête selon les parcours en fin de protection



Sources : ELAP V1, 2013-14, INED-Printemps et ELAP V2, INED Printemps, 2015

Champ : les jeunes sortis de l'ASE (mesure physique ou autre) – non MIE – N=367

Lecture : parmi les jeunes non-MIE ayant connu un parcours sans placement en famille d'accueil (Fin sans FA) et sortis en seconde vague d'enquête, 59% mettaient de l'argent de côté lorsqu'ils étaient placés (vague 1), ils ne sont plus que 28% une fois sortis. A l'inverse seulement 2% disaient avoir des dettes en V1, 32% disent ne pas pouvoir y arriver avec leur budget en V2.

Conclusion

Les médias locaux se font écho de la pénurie de familles d'accueil. Comme l'indique un rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales, le recrutement se révèle un enjeu fort pour un grand nombre de départements. « Le constat commun à tous les départements enquêtés, même avec des degrés inégaux de gravité, est bien celui du net vieillissement des assistants familiaux face à des besoins qui ne diminuent pas, voire qui augmentent » (Paul, Verdier, 2013). Les départs en retraite se cumulent à une difficulté de recrutement, ce qui ne permet pas le développement de cette modalité d'accueil souhaitée par nombre de départements. Ainsi, entre 2010 et 2015, certains départements ont connu une baisse drastique de ce type d'accueil. Par exemple, en Haute-Loire, les placements en famille d'accueil représentaient 48% des placements en 2010, ils ne représentent plus que 30% en 2015 (calcul à partir des données de la DREES 2017). Malgré tout, sur la France métropolitaine, la proportion des enfants accueillis en placement familial reste relativement stable. En 2010 elle représentait 53% des enfants confiés, en 2015, 50%. Les propos des jeunes dans l'étude Elap démontrent plus qu'un bien-fondé de ce type d'accueil, notamment pour les enfants confiés depuis leur plus jeune âge.

A des âges où la plupart des jeunes sont encore largement soutenus par leurs parents pour poursuivre leurs études, s'insérer, se loger, les jeunes sortant de l'ASE ont un réseau parental modifié et ce surtout pour ceux qui ont connu un long parcours en famille d'accueil. Moins soutenus par leurs parents de naissance, la famille d'accueil prend le relais ou vient en soutien de ce nécessaire réseau. Ceci est d'autant plus important que les jeunes en famille d'accueil semblent moins prêts que les autres aux habiletés recherchées par les politiques de protection de l'enfance à devenir autonome. Ils sont ainsi plus entourés mais moins prêts à voler de leurs propres ailes.

Le placement en famille d'accueil est la plupart du temps privilégié pour les enfants entrants très jeunes en protection de l'enfance. Des liens d'attachement peuvent alors se nouer dès les premières années entre l'enfant et sa famille d'accueil. En revanche, ces liens restent fragiles et les enfants qui connaissent une rupture de ce sentiment d'appartenance ont ensuite du mal à recréer des liens avec d'autres professionnels. Alors comment soutenir les familles d'accueil tout au long du parcours, voire au-delà pour éviter les ruptures notamment au moment de l'adolescence ? Ruptures qui entraînent souvent une démultiplication de lieux de placement ensuite. D'autre part, est-ce un mode d'accueil à privilégier pour des jeunes plus âgés qui n'arrivent pas à recréer des liens de confiance et d'attachement suffisamment sécurisés ? Ou bien si la réponse est positive, quels types d'accompagnement éducatif proposer ?

Les familles d'accueil représentent donc un enjeu fort étant donné qu'elles assurent un filet de sécurité, un entourage support à la sortie du dispositif de protection de l'enfance, leur engagement affectif dépasse souvent le strict cadre professionnel. Comment soutenir, voire reconnaître le rôle et l'engagement des familles d'accueil au-delà ?

Bibliographie

Cadoret A., (1995) *Parenté plurielle. Anthropologie du placement familial*, Paris, L'Harmattan, 230 p.

Durning, P., (1986), *Education et suppléance familiale en internat. Psycho-sociologie de l'internat spécialisé*, Paris, CTNERHI

Frechon I., Marquet L., Breugnot P., Girault C., (2016), L'accès à l'indépendance financière des jeunes placés, Rapport d'étude ONPE, 128 p., https://elap.site.ined.fr/fichier/rte/General/Minisite-Elap/independ_financ_ELAP_2016.pdf

- Frechon I., Breugnot P., Marquet L., (2017), « La fin du parcours en protection de l'enfance. Lorsque le passé dessine l'avenir », Actes des journées Anmeccs « Les enjeux du parcours de l'enfant en Meccs. Entre attachements, co-responsabilité et transversalité », Paris, *Actif*, p. 85-111
- Frechon I., Dumaret A.-C. (2008), « Bilan critique de 50 ans d'études sur le devenir des enfants placés », *Neuropsychiatrie de l'enfant et de l'adolescent*, vol. 5, no 3, p. 135-147
- Frechon I., Robette N., (2013) Les trajectoires de prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance de jeunes ayant vécu un placement, *Revue Française des Affaires Sociales*, N°1-2, p. 122-143
- Frechon, I., Marquet, L., & Séverac, N. (2011). Les enfants exposés à des « violences et conflits conjugaux ». *Parcours en protection de l'enfance et environnement social et familial. Politiques sociales et familiales (105)*, p. 59-72
- Goyette M. et Frechon I., (2013), « Comprendre le devenir des jeunes placés : la nécessité d'une observation longitudinale et représentative tenant compte des contextes socio-culturel et politique », *Revue française des affaires sociales*, 2013/1 n° 1-2, p. 164-180
- Paul S., Verrier B. (2013) *Mission d'enquête sur le placement familial au titre de l'aide sociale à l'enfance*, IGAS, mars 2013
- Pouliquen E., (2018) Depuis 2000, la part des 18-29 ans habitant chez leurs parents augmente à nouveau, Insee Première N° 1686, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3315412>
- Stein M., Munro E.-R., (2008), *Young People's Transitions from Care to Adulthood*, International Research and Practice, London, Jessica Kingsley Publishers
- Robin P., Séverac N., (2013) « Parcours de vie des enfants et des jeunes relevant du dispositif de protection de l'enfance : les paradoxes d'une biographie sous injonction », *Recherches familiales* 2013/1 (n° 10), p. 91-102.
- Van de Velde C., (2007), « La dépendance familiale des jeunes adultes en France. Traitement politique et enjeux normatifs », In Paugam S. (Dir.) *Repenser la solidarité*, PUF, Paris, pp. 315-333